



Communiqué de presse Service de police de Châteauguay

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COVID-19 : Application du couvre-feu par le SPC

Châteauguay, le 8 janvier 2021. – Le Service de police de Châteauguay (SPC) reconnaît la gravité de la situation actuelle et l'importance d'assurer le respect des mesures de santé publique annoncées par le gouvernement. Le SPC verra au déploiement des effectifs nécessaires pour une application rigoureuse de ces mesures compte-tenu de la recrudescence des cas observés de la COVID-19 dans notre région.

Dès le samedi 9 janvier, un couvre-feu sera désormais en vigueur au Québec, et ce, jusqu'au 8 février. Entre 20 h et 5 h du matin, il sera interdit à quiconque de se trouver hors de son lieu de résidence ou du terrain de celle-ci, hormis dans le cas d'exceptions.

Les policiers pourront intervenir si une personne se trouve à l'extérieur de sa résidence lors des heures non permises. Ils interviendront activement auprès des gens qui ne respecteront pas le couvre-feu. Les contrevenants s'exposent à des amendes de 1 000 \$ à 6 000 \$ s'ils ne sont pas en mesure de justifier adéquatement la raison de leur sortie. Les jeunes de 14 ans à 17 ans sont passibles de recevoir une amende de 500 \$.

Afin de permettre aux personnes qui se déplacent durant le couvre-feu en raison de leur travail de démontrer facilement la nécessité de leur déplacement, les employeurs sont invités à télécharger, à remplir et à signer le formulaire *Attestation de l'employeur-Déplacement durant le couvre-feu décrété par le gouvernement du Québec*. <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/confinement-du-quebec-covid-19/>

Victimes de violence conjugale

Les victimes de violence conjugale peuvent sortir chercher de l'aide en tout temps. **SOS Violence conjugale (1-800-363-9010)** et **La Re-Source**, maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale **450-699-0908**.

Rappel – Communiquer avec le SPC

Le Service de police tient à rappeler aux citoyens qu'ils doivent restreindre leur présence au poste de police et de s'y rendre que pour les cas urgents. Cette disposition vise à limiter la propagation du coronavirus en évitant les déplacements et les contacts au sein de la population.

Les citoyens qui souhaitent contacter le SPC sont invités à privilégier les moyens suivants:

- Composer le 911 pour une situation nécessitant une assistance immédiate;
- Composer le 450 698-1331 option 5 pour les situations non urgentes.





Communiqué de presse **Service de police de Châteauguay**

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Pour plus d'information

Pour obtenir plus d'information sur le couvre-feu et les exceptions, nous vous invitons à visiter la page <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/confinement-du-quebec-covid-19/#c81010>

Le Service de police tient à souligner les efforts soutenus par l'ensemble de la population et réitère l'importance de continuer à respecter les consignes.

Pour limiter la propagation du COVID-19, chaque effort individuel compte. Le respect des mesures énoncées précédemment est primordial pour notre santé publique. Nous vous remercions de votre collaboration.

- 30 -

Jenny Lavigne
Agente sociocommunautaire et relations médias
Service de police de Châteauguay
450 698-3207
jenny.lavigne@police.chateauguay.qc.ca

